

## COMITE SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 17 MARS 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 17 mars 2025 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 11 mars 2025, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

### DÉLIBÉRATION N° 25-37

#### **Objet : Création budget annexe lié à la collecte et au traitement des dépôts sauvages sur le territoire de la CARPF**

Nombre de membres en exercice : 52

**Etaient présents : (28)**

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes BIDEL, CAUMONT, DELPRAT, GAUTIER, JASZECK,  
MM. BOCQUET, BOUCHE, DARAGON, GEBAUER, GENIÈS,  
GUEVEL, JOURNAUX, MALLARD, MAQUIN, MELLA, MURRU,  
PINTO DA COSTA, PY, VENNE, YALAP.

CA PLAINE VALLEE

Mmes HINGANT, POTIER, SCALZOLARO,  
MM. MAURAY, LAGIER.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

MM. BARRUET (supplée M. DIARRA), FAUVIN, M. MANSOUX.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration : (6)**

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

MM. DOMINGUEZ (Pouvoir à M. GENIÈS), HADDAD (Pouvoir à M. MAQUIN), ZIGHA (Pouvoir à M. MURRU).

CA PLAINE VALLEE

Mmes MEGRET (Pouvoir à M. MAURAY), MOSOLO (Pouvoir à Mme HINGANT).

M. BATTAGLIA (Pouvoir à M. LAGIER).

**Etaient absents excusés : (18)**

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes DELMOTTE, MEKEDICHE, PROFITT-BAHIN,  
MM. BONNET, DIDIER, DOMETZ, ETHODET NKAKE, LEROUX,  
SERVIERES, THOREAU, VASCONCELOS, VERMEULEN,  
ZINAOU.

CA PLAINE VALLEE

MM. GOMES, SECNAZI, TESSE.

Mme TORDJMAN.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

M. GAUBOUR.

**Monsieur le Président expose :**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Un dépôt illégal de déchets, plus communément appelé « dépôt sauvage », est la résultante d'abandons de déchets par une ou plusieurs personnes, identifiées ou non, entraînant une accumulation anarchique de déchets divers ou parfois de même type sur un terrain privé, le plus souvent sans accord du propriétaire des lieux, mais parfois par l'occupant des lieux lui-même, ou dans l'espace public en dehors des endroits autorisés par l'autorité administrative responsable de cet espace public.

Les dépôts illégaux de déchets concernent l'ensemble de la société. Ils ont des impacts multiples et directs sur la qualité de vie des habitants, sur l'environnement et la nature, et même sur la santé publique.

Au vu de ce constat, la CARPF a commandé auprès du cabinet OPTAE visant à quantifier le gisement et la nature des dépôts sauvages (DS) sur son territoire dans l'objectif de déployer un plan d'action pour les résorber. Les résultats de cette étude ont été présentés en conférence des Maires le 28 mars 2024.

Ainsi, la CARPF envisage de confier au Sigidurs cette prestation. Le syndicat aura donc pour mission la collecte et le traitement des dépôts sauvages en 2025 (pour rappel, une modification des statuts du Sigidurs a été délibérée en 2024. L'arrêté préfectoral est attendu pour fin février 2025). A ce titre, la CARPF va allouer en 2025 une enveloppe de 600 K€ soit 562 K€ de prestations de service et environ 38 K€ pour couvrir les frais de personnel et de structures.

Afin de retracer les opérations financières de cette mission, la mise en place d'un budget annexe sera effective en 2025. A noter que les budgets annexes des services publics administratifs (SPA) ne sont pas soumis à des règles d'équilibre particulières. Pour équilibrer le budget annexe d'un SPA, la collectivité territoriale peut verser des participations d'équilibre.

DEPENSES					RECETTES				
Gestionnaire	Chapitre	Nature	Libellé	Montant	Gestionnaire	Chapitre	Nature	Libellé	Montant
QCOL	011	611	Prestation de collecte et traitement DS	561 600 €	FIN	74	74758	Subvention CARPF	568 000 €
RH	012	6211	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	32 000 €	FIN	70	70841	Mise à disposition de personnel facturé à la collectivité de rattachement	32 000 €
STEC	011	60636	EPI	2 200 €					
	011	60622	Carburant / Recharge						
	011	60628	Fourniture pour véhicule						
	011	61551	Réparation						
	011	6283	Entretien des batiments						
011	60612	Consommation electricité / eau							
INFO	65	65818	Logiciel	2 100 €					
	011	6064	Equipement informatique						
	011	6262	Téléphonie						
SGAL	011	6261	Affranchissement	2 100 €					
	011	6161	Assurance						
	011	6064	Frais communication						
<b>TOTAL</b>				<b>600 000 €</b>	<b>TOTAL</b>				<b>600 000 €</b>

Vu la présentation faite aux membres du Bureau syndical, réunis le 3 mars dernier,

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

Le Président entendu et *le quorum étant atteint*, le Comité syndical, **à la majorité (2 abstentions : Mme HINGANT et Mme MOSOLO (ayant donné pouvoir à Mme HINGANT))** :

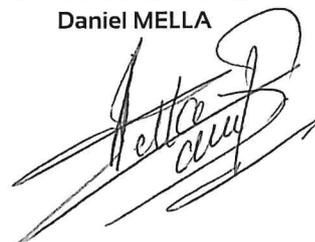
- **ADOpte** la création d'un budget annexe lié à la collecte et traitement des dépôts sauvages, au titre de l'année 2025, tel que présenté dans la maquette budgétaire jointe en annexe,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et mener toutes actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Président du Sigidurs,

Secrétaire de séance,  
Daniel MELLA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Mella', written over a set of horizontal lines.

Acte exécutoire le 21/03/25 (reçu par le contrôle de légalité et publié le 21/03/25)